II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Informations concernant l'entrée en vigueur de l'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le Japon

L'accord sur la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le Japon, signé à Bruxelles le 22 juin 2020, est entré en vigueur le 30 juin 2021, conformément à son article 20, paragraphe 1, la dernière notification ayant été déposée le 30 juin 2021.